CLARINS

Facture

Siège Social Clarins France SAS 12 Avenue de la Porte des Ternes

75017 PARIS FRANCE Notre n° TVA FR56390669778 N° décl fisc 390669778.00073 Etablissement Principal Clarins France SAS 12 Avenue de la Porte des Ternes

> 75017 PARIS FRANCE

Client	16001821	Votre n° cmde	16001900318001	
Numéro facture	250083520	Votre n° TVA	FR22343682902	
Data faatura	18/04/2025	V/réf	LACHEZE SOPHIE/	
Date facture		v/rer	GUILLAUME	
N° commande	3001807151	Expédition	1215528	
Date commande	12/04/2025			
N° livraison	37053148	Payeur	16001821	

Adresse de livraison	Adresse de facturation
PHARMACIE CHEMIN LONG	PHARMACIE CHEMIN LONG - PHARMACIE LACHEZE SELARL
110 AVENUE DE LA SOMME	110 AVENUE DE LA SOMME
33700 MERIGNAC	33700 MERIGNAC
FRANCE	FRANCE

Mode livraison	Incoterm	Lieu de Chargement	Cond. paiement	Date échéance
Transport routier	DDP	FR -Glisy	60 jours date de	17/06/2025
	MERIGNAC		facture Direct Debit	

	Code TVA	% Code TVA	Montant net	Montant de la TVA	Montant total	Devise
	11	20,00 %	752,46	150,49	902,95	E 1 E
TOTAL			752,46	150,49	902,95	EUR

Code TVA	Origine	Code article EAN No	Description	HS Code	Quantité	Prix unitaire	Remise	Prix unitaire net	Montant net
11	IT	80011669	SUPRA VOLUME MASCARA 01 RETAIL	3304200000	6	21,11	3,91	17,20	103,20
		3380810060447	Alc. %:0 Vol Alc.:0,00 Poids net: 0,03						
11	IT	80044967	WONDER PERFECT MASCARA 4D 01 BLACK	3304200000	6	21,11	3,91	17,20	103,20
		3380810269413	Alc. %:0 Vol Alc.:0,00 Poids net: 0,03						
11	FR	80082064	ONE STEP FACIAL CLEANSER RETAIL 200ML	3304990000	3	17,78	4,84	12,94	38,82
		3666057014871	Alc. %:0 Vol Alc.:0,00 Poids net: 0,23						
11	FR	80097217	VELVET CLEANSING MILK RETAIL 200ML	3304990000	6	15,56	4,24	11,32	67,92
		3666057145414	Alc. %:0 Vol Alc.:0,00 Poids net : 0,23						
11	IT	80098509	WONDER PERFECT MASCARA 4D WATERPROOF 01 RETAIL	3304200000	6	21,11	3,91	17,20	103,20
		3666057157417	Alc. %:0 Vol Alc.:0,00 Poids net: 0,03						
		H226	MONDED VOLUME AMACCADA VVI ON DETAIL						
11	IT	80099349	WONDER VOLUME MASCARA XXL 01 RETAIL PRODUCT	3304200000	6	21,11	3,91	17,20	103,20
		3666057165498	Alc. %:0 Vol Alc.:0,00 Poids net: 0,03						
11	FR	80105703	TOTAL CLEANSING OIL RETAIL 150ML	3304990000	12	17,78	4,84	12,94	155,28
		3666057228582	Alc. %:0 Vol Alc.:0,00 Poids net: 0,17						
11	FR	80105707	GENTLE RENEWING CLEANSING MOUSSE RETAIL 150ML	3304990000	6	17,78	4,84	12,94	77,64
		3666057228629	Alc. %:0 Vol Alc.:0,00 Poids net : 0,23						
11	FR	80126555	CL FR PHARMA POP UP DEMAQUILLANTS ODM MARAVR25	3304990000	1	0,00			
		3666057435522	Alc. %: Vol Alc.:0,00 Poids net: 0,01						
11	FR	80126556	CL FR PHARMA POP UP MASCARA ODM MARAVR25	3304990000	1	0,00			
		3666057435539	Alc. %: Vol Alc.:0,00 Poids net : 0,01						



Siège Social Clarins France SAS 12 Avenue de la Porte des Ternes

75017 PARIS FRANCE Notre n° TVA FR56390669778 N° décl fisc 390669778.00073 Etablissement Principal Clarins France SAS 12 Avenue de la Porte des Ternes

> 75017 PARIS FRANCE

Client	16001821	Votre n° cmde	16001900318001	
Numéro facture	250083520	Votre n° TVA	FR22343682902	
Data Carl	18/04/2025	V/réf	LACHEZE SOPHIE/	
Date facture			GUILLAUME	
N° commande	3001807151	Expédition	1215528	
Date commande	12/04/2025			
N° livraison	37053148	Paveur	16001821	

Code TVA	Origine	Code article EAN No	Description	HS Code	Quantité	Prix unitaire	Remise	Prix unitaire net	Montant net
			Total (excl. TVA)		53	973,38	220,92		752,46

ids Net (kg) Volume d'alcool pur (ml)	
' ' '	
0,00	
0,00	

Conformément à l'article L.441-6 du Code de commerce, tout retard de paiement entraînera de plein droit l'application sans qu'un rappel soit nécessaire, d'un intérêt de retard capitalisé à trois (3) fois le taux d'intérêt légal annuel en vigueur portant sur l'ensemble des sommes TTC dues ou devenues exigibles ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, sans préjudice de tous autres droits que notre société se réserve de faire valoir. Dans le cas où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, notre société pourra demander une indemnisation complémentaire, avec justification.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE FRANCE 2023 (EXTRAITS)

Produits Clarins

I. CONDITIONS COMMERCIALES (RESUME)

Les prix des Produits sont ceux figurant au tarif général des prix de gros de CLARINS FRANCE en vigueur au jour de la commande. CLARINS FRANCE remet au Distributeur Agréé son tarif général des prix de gros au plus tard trente (30) jours avant son application effective. CLARINS FRANCE se réserve le droit de les modifier à tout moment. Les nouveaux tarifs seront communiqués au Distributeur Agréé et applicables dans le délai précité.

L'application d'éventuels rabais, remises ou ristournes sur le tarif général des prix de gros de CLARINS FRANCE dépendra de la conclusion avec le Distributeur Agréé de conditions commerciales séparées. Dans ce cadre, il est d'ores et déjà convenu que la détermination d'éventuelles ristournes de fin d'année sera assise sur le montant des achats du Distributeur Agréé, sa progression et tout autre élément de nature à développer le volume d'activité du Distributeur Agréé avec les Produits. Les achats pris en considération correspondent exclusivement au chiffre d'affaires effectivement réalisé dans le(s) point(s) de vente du Distributeur Agréé soumis aux présentes conditions générales de vente à l'exception notamment de toute revente effectuée en rétrocession à d'autres points de vente agréés. Le Distributeur Agréé devra conserver pendant un (1) an, à la disposition de CLARINS FRANCE le double des factures correspondant à ces ventes.

Les délais de livraison sont donnés à titre purement indicatifs en fonction des possibilités d'approvisionnement et de transport de CLARINS FRANCE . Les livraisons sont effectuées en fonction des stocks disponibles et sont traitées dans l'ordre d'arrivée des commandes. Les expéditions de Produits sont faites franco de port et d'emballage pour toute livraison en France d'un montant minimum de cinq cent cinquante $(550) \in HT$ (hors commandes de nouveautés). Les frais de port et d'emballage appliqués pour toute commande d'une valeur inférieure à cinq cent cinquante $(550) \in HT$ seront comptés pour un montant forfaitaire de quarante $(40) \in HT$ par livraison.

Le Distributeur Agréé s'engage à n'accepter auprès du transporteur la remise des Produits qui lui sont destinés qu'après s'être assuré en présence du transporteur, que les colis ne portent aucune trace de souffrance, de bris, d'effraction, de coulage et que leur poids correspond exactement à celui qui est mentionné sur les lettres de voiture et sur le bon de livraison. Il devra, le cas échéant, faire toutes réserves de droit auprès du transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception et confirmer cette réclamation par email au transporteur (copie à CLARINS FRANCE) en identifiant précisément les Produits concernés et le(s) dommage(s) identifié(s) (photographies, numéros de colis, numéro de palettes, référence Produits, quantités de Produits, etc.). CLARINS FRANCE décline toute responsabilité en cas de non-respect desdites recommandations. En cas d'avarie ou de perte partielle de la marchandise livrée, le Distributeur Agréé devra faire toute réserve utile auprès du transporteur et lui adresser une protestation motivée dans les trois (3) jours suivants la réception de la marchandise, conformément aux dispositions de l'article L.133-3 du code de commerce. CLARINS FRANCE décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette stipulation.

En l'absence de réclamation auprès du transporteur, toute réclamation quant à la conformité des Produits livrés doit être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception adressée par le Distributeur Agréé à CLARINS FRANCE dans un délai de trois (3) jours à compter de la livraison. Passé ce délai, les Produits sont réputés conformes et le Distributeur Agréé renonce expressément à toute réclamation à ce titre.

La facturation des Produits est établie sur la base du tarif général des prix de gros de CLARINS FRANCE et des conditions commerciales éventuellement convenues avec le Distributeur Agréé. Les factures sont payables dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de facturation par prélèvement SEPA (SEPA Direct Debit) et sans escompte.

Conformément à l'article L.441-10, III, du code de commerce, tout retard de paiement entrainera, de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire, l'application d'un intérêt de retard capitalisé, au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, portant sur l'ensemble des sommes TTC dues ou devenues exigibles, sans préjudice de la possibilité pour CLARINS FRANCE d'exiger du Distributeur Agréé défaillant la livraison contre remboursement de toute commande ultérieure ou de suspendre toute livraison ultérieure, jusqu'à régularisation du paiement en retard.

En outre, tout retard de paiement entraînera, de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire, l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros par facture. Dans le cas où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le Distributeur Agréé dédommagera CLARINS FRANCE à hauteur de la totalité des frais de recouvrement engagés, sur simple présentation de justificatifs par CLARINS FRANCE.

Par ailleurs, le non-paiement ou le retard de paiement par le Distributeur Agréé auquel il n'aurait pas été remédié dans un délai de trente (30) jours à compter de l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception ouvrira le droit à CLARINS FRANCE de résilier la relation contractuelle entre les parties sans autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Le Distributeur Agréé s'engage durant chaque année civile et pour chacun des points de vente agréés qu'il exploite, à réaliser auprès de CLARINS FRANCE, un montant d'achats minimum hors taxe de treize mille six cents (13.600) \in en Produits de soins et de deux mille quatre cents (2.400) \in en Produits de maquillage. Le montant d'achats annuel minimum pour les points de vente saisonniers sera calculé au prorata de la durée de la période d'ouverture.

Lors de la création de son compte auprès de CLARINS FRANCE, de même que pour tout nouveau point de vente agréé par CLARINS FRANCE, le Distributeur Agréé s'engage à passer une commande d'ouverture de compte s'élevant à quinze mille $(15.000) \in HT$ et payable sur facture pro-forma nette d'escompte. Si l'ouverture du compte ou l'agrément du nouveau point de vente intervient dans le courant du second semestre de l'année considérée, le montant de la commande d'ouverture de compte est ramené à dix mille cinq cent $(10.500) \in HT$.

II. RESERVE DE PROPRIETE

Conformément aux dispositions des articles 2367 et suivants du code civil, CLARINS FRANCE reste propriétaire des marchandises livrées au Distributeur Agréé tant que le montant des factures y afférent n'a pas été intégralement réglé. En cas de non-paiement d'une ou plusieurs factures ou échéances, CLARINS FRANCE se réserve le droit de reprendre les marchandises impayées.

En cas de procédure collective, CLARINS FRANCE se réserve le droit de revendiquer les marchandises en stock, conformément à la législation en vigueur au jour de la revendication.

Dans tous les cas et notamment ceux visés aux alinéas ci-dessus, les parties reconnaissent expressément que la marchandise en stock chez le Distributeur Agréé ou dans ses dépendances est réputée, du fait de son caractère fongible, être celle des marchandises impayées

CLARINS

Facture

Siège Social Clarins France SAS 12 Avenue de la Porte des Ternes

75017 PARIS FRANCE Notre n° TVA FR56390669778 N° décl fisc 390669778.00073 Etablissement Principal Clarins France SAS 12 Avenue de la Porte des Ternes

> 75017 PARIS FRANCE

Client	16001821	Votre n° cmde	16001900318001	
Numéro facture	250083520	Votre n° TVA	FR22343682902	
Data faatura	18/04/2025	V/réf	LACHEZE SOPHIE/	
Date facture		v/rer	GUILLAUME	
N° commande	3001807151	Expédition	1215528	
Date commande	12/04/2025			
N° livraison	37053148	Payeur	16001821	

Adresse de livraison	Adresse de facturation
PHARMACIE CHEMIN LONG	PHARMACIE CHEMIN LONG - PHARMACIE LACHEZE SELARL
110 AVENUE DE LA SOMME	110 AVENUE DE LA SOMME
33700 MERIGNAC	33700 MERIGNAC
FRANCE	FRANCE

Mode livraison	Incoterm	Lieu de Chargement	Cond. paiement	Date échéance
Transport routier	DDP	FR -Glisy	60 jours date de	17/06/2025
	MERIGNAC		facture Direct Debit	

	Code TVA	% Code TVA	Montant net	Montant de la TVA	Montant total	Devise
	11	20,00 %	752,46	150,49	902,95	E 1 E
TOTAL			752,46	150,49	902,95	EUR

Code TVA	Origine	Code article EAN No	Description	HS Code	Quantité	Prix unitaire	Remise	Prix unitaire net	Montant net
11	IT	80011669	SUPRA VOLUME MASCARA 01 RETAIL	3304200000	6	21,11	3,91	17,20	103,20
		3380810060447	Alc. %:0 Vol Alc.:0,00 Poids net: 0,03						
11	IT	80044967	WONDER PERFECT MASCARA 4D 01 BLACK	3304200000	6	21,11	3,91	17,20	103,20
		3380810269413	Alc. %:0 Vol Alc.:0,00 Poids net: 0,03						
11	FR	80082064	ONE STEP FACIAL CLEANSER RETAIL 200ML	3304990000	3	17,78	4,84	12,94	38,82
		3666057014871	Alc. %:0 Vol Alc.:0,00 Poids net: 0,23						
11	FR	80097217	VELVET CLEANSING MILK RETAIL 200ML	3304990000	6	15,56	4,24	11,32	67,92
		3666057145414	Alc. %:0 Vol Alc.:0,00 Poids net: 0,23						
11	IT	80098509	WONDER PERFECT MASCARA 4D WATERPROOF 01 RETAIL	3304200000	6	21,11	3,91	17,20	103,20
		3666057157417	Alc. %:0 Vol Alc.:0,00 Poids net : 0,03						
		H226							
11	IT	80099349	WONDER VOLUME MASCARA XXL 01 RETAIL PRODUCT	3304200000	6	21,11	3,91	17,20	103,20
		3666057165498	Alc. %:0 Vol Alc.:0,00 Poids net: 0,03						
11	FR	80105703	TOTAL CLEANSING OIL RETAIL 150ML	3304990000	12	17,78	4,84	12,94	155,28
		3666057228582	Alc. %:0 Vol Alc.:0,00 Poids net: 0,17						
11	FR	80105707	GENTLE RENEWING CLEANSING MOUSSE RETAIL 150ML	3304990000	6	17,78	4,84	12,94	77,64
		3666057228629	Alc. %:0 Vol Alc.:0,00 Poids net : 0,23						
11	FR	80126555	CL FR PHARMA POP UP DEMAQUILLANTS ODM MARAVR25	3304990000	1	0,00			
		3666057435522	Alc. %: Vol Alc.:0,00 Poids net : 0,01						
11	FR	80126556	CL FR PHARMA POP UP MASCARA ODM MARAVR25	3304990000	1	0,00			
		3666057435539	Alc. %: Vol Alc.:0,00 Poids net : 0,01						



Siège Social Clarins France SAS 12 Avenue de la Porte des Ternes

75017 PARIS FRANCE Notre n° TVA FR56390669778 N° décl fisc 390669778.00073 Etablissement Principal Clarins France SAS 12 Avenue de la Porte des Ternes

> 75017 PARIS FRANCE

Client	16001821	Votre n° cmde	16001900318001
Numéro facture	250083520	Votre n° TVA	FR22343682902
Data Carl	18/04/2025	V/réf	LACHEZE SOPHIE/
Date facture			GUILLAUME
N° commande	3001807151	Expédition	1215528
Date commande	12/04/2025		
N° livraison	37053148	Paveur	16001821

Code TVA	Origine	Code article EAN No	Description	HS Code	Quantité	Prix unitaire	Remise	Prix unitaire net	Montant net
			Total (excl. TVA)		53	973,38	220,92		752,46

Quantité totale	Poids Net (kg)	Volume d'alcool pur (ml)	
53	6,16	0,00	

Conformément à l'article L.441-6 du Code de commerce, tout retard de paiement entraînera de plein droit l'application sans qu'un rappel soit nécessaire, d'un intérêt de retard capitalisé à trois (3) fois le taux d'intérêt légal annuel en vigueur portant sur l'ensemble des sommes TTC dues ou devenues exigibles ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, sans préjudice de tous autres droits que notre société se réserve de faire valoir. Dans le cas où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, notre société pourra demander une indemnisation complémentaire, avec justification.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE FRANCE 2023 (EXTRAITS)

Produits Clarins

I. CONDITIONS COMMERCIALES (RESUME)

Les prix des Produits sont ceux figurant au tarif général des prix de gros de CLARINS FRANCE en vigueur au jour de la commande. CLARINS FRANCE remet au Distributeur Agréé son tarif général des prix de gros au plus tard trente (30) jours avant son application effective. CLARINS FRANCE se réserve le droit de les modifier à tout moment. Les nouveaux tarifs seront communiqués au Distributeur Agréé et applicables dans le délai précité.

L'application d'éventuels rabais, remises ou ristournes sur le tarif général des prix de gros de CLARINS FRANCE dépendra de la conclusion avec le Distributeur Agréé de conditions commerciales séparées. Dans ce cadre, il est d'ores et déjà convenu que la détermination d'éventuelles ristournes de fin d'année sera assise sur le montant des achats du Distributeur Agréé, sa progression et tout autre élément de nature à développer le volume d'activité du Distributeur Agréé avec les Produits. Les achats pris en considération correspondent exclusivement au chiffre d'affaires effectivement réalisé dans le(s) point(s) de vente du Distributeur Agréé soumis aux présentes conditions générales de vente à l'exception notamment de toute revente effectuée en rétrocession à d'autres points de vente agréés. Le Distributeur Agréé devra conserver pendant un (1) an, à la disposition de CLARINS FRANCE le double des factures correspondant à ces ventes.

Les délais de livraison sont donnés à titre purement indicatifs en fonction des possibilités d'approvisionnement et de transport de CLARINS FRANCE . Les livraisons sont effectuées en fonction des stocks disponibles et sont traitées dans l'ordre d'arrivée des commandes. Les expéditions de Produits sont faites franco de port et d'emballage pour toute livraison en France d'un montant minimum de cinq cent cinquante $(550) \in HT$ (hors commandes de nouveautés). Les frais de port et d'emballage appliqués pour toute commande d'une valeur inférieure à cinq cent cinquante $(550) \in HT$ seront comptés pour un montant forfaitaire de quarante $(40) \in HT$ par livraison.

Le Distributeur Agréé s'engage à n'accepter auprès du transporteur la remise des Produits qui lui sont destinés qu'après s'être assuré en présence du transporteur, que les colis ne portent aucune trace de souffrance, de bris, d'effraction, de coulage et que leur poids correspond exactement à celui qui est mentionné sur les lettres de voiture et sur le bon de livraison. Il devra, le cas échéant, faire toutes réserves de droit auprès du transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception et confirmer cette réclamation par email au transporteur (copie à CLARINS FRANCE) en identifiant précisément les Produits concernés et le(s) dommage(s) identifié(s) (photographies, numéros de colis, numéro de palettes, référence Produits, quantités de Produits, etc.). CLARINS FRANCE décline toute responsabilité en cas de non-respect desdites recommandations. En cas d'avarie ou de perte partielle de la marchandise livrée, le Distributeur Agréé devra faire toute réserve utile auprès du transporteur et lui adresser une protestation motivée dans les trois (3) jours suivants la réception de la marchandise, conformément aux dispositions de l'article L.133-3 du code de commerce. CLARINS FRANCE décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette stipulation.

En l'absence de réclamation auprès du transporteur, toute réclamation quant à la conformité des Produits livrés doit être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception adressée par le Distributeur Agréé à CLARINS FRANCE dans un délai de trois (3) jours à compter de la livraison. Passé ce délai, les Produits sont réputés conformes et le Distributeur Agréé renonce expressément à toute réclamation à ce titre.

La facturation des Produits est établie sur la base du tarif général des prix de gros de CLARINS FRANCE et des conditions commerciales éventuellement convenues avec le Distributeur Agréé. Les factures sont payables dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de facturation par prélèvement SEPA (SEPA Direct Debit) et sans escompte.

Conformément à l'article L.441-10, III, du code de commerce, tout retard de paiement entrainera, de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire, l'application d'un intérêt de retard capitalisé, au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, portant sur l'ensemble des sommes TTC dues ou devenues exigibles, sans préjudice de la possibilité pour CLARINS FRANCE d'exiger du Distributeur Agréé défaillant la livraison contre remboursement de toute commande ultérieure ou de suspendre toute livraison ultérieure, jusqu'à régularisation du paiement en retard.

En outre, tout retard de paiement entraînera, de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire, l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros par facture. Dans le cas où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le Distributeur Agréé dédommagera CLARINS FRANCE à hauteur de la totalité des frais de recouvrement engagés, sur simple présentation de justificatifs par CLARINS FRANCE.

Par ailleurs, le non-paiement ou le retard de paiement par le Distributeur Agréé auquel il n'aurait pas été remédié dans un délai de trente (30) jours à compter de l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception ouvrira le droit à CLARINS FRANCE de résilier la relation contractuelle entre les parties sans autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Le Distributeur Agréé s'engage durant chaque année civile et pour chacun des points de vente agréés qu'il exploite, à réaliser auprès de CLARINS FRANCE, un montant d'achats minimum hors taxe de treize mille six cents (13.600) \in en Produits de soins et de deux mille quatre cents (2.400) \in en Produits de maquillage. Le montant d'achats annuel minimum pour les points de vente saisonniers sera calculé au prorata de la durée de la période d'ouverture.

Lors de la création de son compte auprès de CLARINS FRANCE, de même que pour tout nouveau point de vente agréé par CLARINS FRANCE, le Distributeur Agréé s'engage à passer une commande d'ouverture de compte s'élevant à quinze mille $(15.000) \in HT$ et payable sur facture pro-forma nette d'escompte. Si l'ouverture du compte ou l'agrément du nouveau point de vente intervient dans le courant du second semestre de l'année considérée, le montant de la commande d'ouverture de compte est ramené à dix mille cinq cent $(10.500) \in HT$.

II. RESERVE DE PROPRIETE

Conformément aux dispositions des articles 2367 et suivants du code civil, CLARINS FRANCE reste propriétaire des marchandises livrées au Distributeur Agréé tant que le montant des factures y afférent n'a pas été intégralement réglé. En cas de non-paiement d'une ou plusieurs factures ou échéances, CLARINS FRANCE se réserve le droit de reprendre les marchandises impayées.

En cas de procédure collective, CLARINS FRANCE se réserve le droit de revendiquer les marchandises en stock, conformément à la législation en vigueur au jour de la revendication.

Dans tous les cas et notamment ceux visés aux alinéas ci-dessus, les parties reconnaissent expressément que la marchandise en stock chez le Distributeur Agréé ou dans ses dépendances est réputée, du fait de son caractère fongible, être celle des marchandises impayées